

**Compte-rendu du
Conseil d'Administration
du lundi 17 mai 2004**

Les décisions

- **Conventions : MJC Saint Saulve, Réseau 21 (et Gagner, Arras emploi, Plie Cévenol), lycée du Hainaut, Mines Douai, aides éducateurs, amicale (arbre de Noël 40^{ème} anniversaire), CNAM et ARCNAM, agglo Val de Sambre, Maison entrepreneuriat Nord-Pas de Calais, Conseil régional experts-comptables, utilisateur local associations, Euro ent'ent', SITURV (accord principe), salle omnisports.**
- **DBM n°3 – Subvention ENSIAME à son association des anciens élèves – Tarifs Formation Continue – Admission en non valeur BU**
- **Création prépa ENSIAME**

Informations

J.P. Bricout, 1^{er} vice-président, prie le conseil d'excuser le retard du président Level, retenu par la conférence régionale des présidents d'université (CRPU), et accueille les nouveaux élus étudiants présents (collège usagers) : Mlles Peirani, Sakkila, MM. Duflos, Sekhri, Tison, Traulle, Vandensken. Le 1^{er} vice-président signale qu'une demi-journée de formation sera proposée aux élus étudiants des 3 conseils. Il rappelle également que les documents à examiner par le conseil doivent parvenir au moins 8 jours avant les séances du conseil d'administration.

Compte rendu du conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2004

Le compte-rendu n'ayant pas été communiqué aux conseillers avant la présente réunion, le document n'est pas soumis à l'approbation du conseil.

Vote reporté.

Convention de partenariat avec la MJC Maison Pour Tous de Saint-Saulve

M. Rouzé, directeur de l'IUT, présente le projet de convention dont l'objet est de formaliser le partenariat entre l'université et la MJC pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants africains francophones en vue d'une formation professionnelle en deux ans (DUT) au département GIM de l'IUT. Leur hébergement sera assuré par la MJC (réponse de F. Després à P. Rutkowski). La procédure de sélection sera identique à celle des autres étudiants après une pré-sélection en Afrique : 10 à 15 étudiants au maximum seront accueillis (réponse de J.P. Rouzé à M. Pommeray).

Vote : adoption à l'unanimité.

Conventions de formation du RESEAU 21

P. Loquet, responsable du réseau 21, présente le projet de convention-type et trois autres conventions établies antérieurement à ce modèle. Ces conventions ont pour objet la mission de formation et de conseil relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics réalisée par P. Loquet au bénéfice de diverses institutions et organismes. Cette clause vise à demander aux entreprises de réserver un pourcentage (5 à 10%) d'heures de travail à des personnes ayant de graves difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Par exemple à Valenciennes, sur 20 appels d'offres, une centaine de personnes ont bénéficié de cette clause.

Vote : adoption à l'unanimité de la convention-type de formation réseau 21.

Vote : adoption à l'unanimité de la convention de formation avec l'association Gagner.

Vote : adoption à l'unanimité de la convention de formation avec l'association Arras Emploi.

Vote : adoption à l'unanimité de la convention de formation avec l'association de gestion et d'animation du PLIE Cévenol.

Convention de prêt d'un véhicule XANTIA avec le lycée du Hainaut

C. Delebarre, directeur de l'ENSIAME, présente le projet de convention de prêt à titre gracieux d'une XANTIA, propriété de l'université reçue au titre de la taxe d'apprentissage en nature et utilisée pendant un temps pour la recherche au LAMIH, au bénéfice du Lycée du Hainaut.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention de partenariat pour une licence professionnelle avec l'Ecole des Mines de Douai

J.P. Rouzé présente le projet de convention relative au partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai pour la licence professionnelle technico-commerciale CESI " Commerce d'Equipements et de Services industriels " de l'IUT (plus d'informations dans le journal électronique de l'université, en janvier 2004).

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention de formation des Aides Educateurs avec le GIP Académique FCIP

L'examen de la convention relative à la participation de l'université à la formation des aides éducateurs pour l'année 2003/2004 avait fait l'objet d'un report lors du dernier conseil d'administration dans l'attente de précisions et d'explications du rectorat : la réduction du forfait rémunérant les charges afférentes à la formation de 150 à 50 euros est motivée, selon les arguments avancés par le rectorat de Lille au secrétaire général, par les contraintes budgétaires et la baisse des effectifs en question.

P. Level propose que le projet de convention soit soumis au vote afin de respecter les engagements pris en faveur des aides éducateurs concernés, et qu'une lettre de protestation énergique, assortie d'une motion de la CRPU, soit envoyée au rectorat à propos de la baisse unilatérale et non concertée du forfait couvrant les frais de formation.

Vote : adoption à l'unanimité.

Conventions de partenariat pour l'organisation de l'évènement " ARBRE DE NOEL DU 40ème ANNIVERSAIRE DE L'UNIVERSITE avec l'association de l'amicale des personnels UVHC

P. Vandersteen, président de l'amicale des personnels UVHC, et le président de l'Université retracent les grandes lignes de la convention relative à l'organisation et à l'animation par l'association d'un " arbre de Noël du 40^{ème} anniversaire de l'université " à destination de tous les personnels amicalistes ou non.

Vote : adoption à l'unanimité.

Avenants à la convention CNAM / ARCNAM / UVHC

Le président de l'université et le secrétaire général commentent les avenants à la convention de coopération en matière de formation professionnelle entre le CNAM, l'ARNAM et l'université adoptée par le conseil d'administration le 13 novembre 2003.

Le premier avenant précise les conditions et les modalités de rémunération des intervenants de l'UVHC à l'ARNAM (conformément à l'article 3 de la convention de coopération).

Le second avenant définit les modalités de mise à disposition de locaux de l'UVHC à l'ARNAM de façon permanente ou exceptionnelle (conformément à l'article 4 de la convention de coopération).

Vote : adoption à l'unanimité de l'avenant définissant les conditions et les modalités de rémunération des intervenants de l'UVHC.

Vote : adoption à l'unanimité de l'avenant définissant les modalités de mise à disposition de locaux.

Convention de prêt à usage de matériels de la communauté d'agglomérations du Val de Sambre

A. Leriche, directrice du laboratoire des matériaux et procédés (LMP), expose le contexte de la convention de prêt : à la suite de la dissolution du GIP Céramiques Fines, la Communauté d'Agglomérations du Val de Sambre a racheté une partie des équipements. La convention a pour objet de fixer les modalités du prêt de matériels consenti par la communauté d'agglomérations à l'université pour le bénéfice du LMP.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention de coopération relative à la Maison de l'Entrepreneuriat du Nord-Pas de Calais

Le président de l'université rappelle le cadre dans lequel s'inscrit cette convention : celle-ci constitue la réponse commune des universités du Nord-Pas de Calais pour répondre, à travers le pôle universitaire européen de Lille, à un appel à projet lancé par le ministère. Elle a pour objet de renforcer les moyens respectifs consacrés à l'entrepreneuriat au sein des établissements dans le cadre de la Maison de l'Entrepreneuriat, dans une démarche active et coordonnée de sensibilisation, de formation, d'accueil et d'orientation des usagers et des enseignants.

Vote : adoption à l'unanimité.

Avenant au règlement intérieur de l'IEMN

Le secrétaire général commente la teneur des modifications apportées au règlement intérieur à la demande du CNRS concernant outre le changement de l'acronyme, l'aménagement dérogatoire de la gestion du report des congés annuels et des jours de RTT non utilisés (report possible jusqu'au 31 décembre de l'année universitaire en cours), modifications approuvées par le conseil scientifique.

Sur les remarques de R. Bury et de P. Level, il est décidé de la saisine de la CPE de l'université pour avis préalable au vote des conseillers.

Vote reporté.

Convention de collaboration avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables du NPDC

Mmes Camion, directrice de l'IAE et Mairesse, vice-présidente recherche, présentent les principes généraux et les modalités de la collaboration fixés par la convention renforçant les liens traditionnels entre les deux institutions et permettant l'approfondissement des thèmes de recherche du LARIME.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention type relative à l'utilisation d'un local de façon permanente par une association

B. Blin détaille les modifications apportées à la version antérieure après avis du CEVU et commente l'ajout d'une annexe. R. Bury rappelle que le vote d'une subvention à une association est subordonné à la signature de cette convention.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention de formation professionnelle continue EURO ENT'ENT'

M. Ourak développe les termes de la convention dont l'objet est la participation au réseau des entreprises d'entraînement et la formation à la création, dans un but pédagogique, d'une entreprise virtuelle au sein de l'université pour l'année 2004.

Vote : adoption à l'unanimité.

Délibération relative aux travaux du SITURV pour le passage du Tramway sur le Mont-Houy

Le président de l'université informe les conseillers du report nécessaire de l'examen de la convention fixant " les modalités d'occupation par le SITURV des emprises du domaine public universitaire faisant l'objet d'un transfert de gestion ", qui en l'état ne présente pas les garanties juridiques requises. Les discussions entre le SITURV d'un côté et le secrétariat général et le vice-président logistique en charge du dossier, sont néanmoins en bonne voie, de sorte que le président soumet à l'approbation du conseil la proposition suivante : le conseil d'administration autorise le président de l'université à donner un accord de principe aux travaux préparatoires au passage du tramway débutant en mai 2004 sous la condition résolutoire que la convention prévue soit adoptée lors du prochain conseil d'administration. A noter le souhait de P. Millot que l'on demande la gratuité d'utilisation, sur le campus du mont Houy, pour les étudiants et les personnels.

Vote : deux conseillers ne prennent pas part au vote. Adoption à l'unanimité.

Délibération relative au projet d'un grand équipement omnisports et culturel sur le site du Mont-Houy

Le président de l'université expose le projet de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, mené en concertation avec l'université, pour l'implantation sur le site du Mont Houy d'une salle modulable (et plusieurs autres structures annexes) susceptible d'accueillir 5.000 à 6.000 spectateurs au bénéfice des communes concernées, de leurs établissements, et de l'université.

Il demande au conseillers de délibérer sur la proposition de désignation de MM. Blaise et Delhaise, en raison de leurs compétences, de leurs attributions respectives et de leur forte implication dans ce projet, comme mandataires de l'université pour représenter l'université et défendre ses intérêts dans les différentes étapes de la procédure de concertation.

Le tramway et cette salle omnisports et culturelle vont amener sur le campus des publics extérieurs à l'université, ce qui accentuera fortement le danger en terme de sécurité, remarque P. Millot qui rappelle le récent incendie criminel dans son laboratoire.

C. Nicolas s'informe sur la surface qui restera disponible pour développer sur le mont Houy une zone d'activités liées aux axes transports terrestres de l'UVHC : il est précisé qu'il restera potentiellement 26 ha, après la construction de l'IUFM.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

Décision budgétaire modificative n°3

Le vice-président chargé des finances présente la DBM. Deux additifs ont été apportés à cette DBM. Ils concernent l'ISTV (UB 902) et la FSMS (UB 923).

L'IUT (UB 901) présente une DBM de rattachement d'un montant de 222.600 €, ainsi qu'une DBM de report d'un montant de 655.563 €, qui concerne la formation initiale et la formation continue.

L'ISTV (UB 902) propose une DBM de report pour un montant de 180.000 €, qui permet de financer de l'équipement à hauteur de 70.000 €, et du fonctionnement pour 110.000 € (reprographie, facturation de personnel entre UB, ...).

Le CEPPE (UB 904) présente une DBM de rattachement d'un montant de 80.000 €, une DBM de report d'un montant de 97.999,85 €, et une DBM de transfert du fonctionnement vers les charges de personnel pour un montant de 35.000 €.

La bibliothèque universitaire (UB 906) propose une DBM de report pour 280.908 €, afin de payer les premières factures du marché de réinformatisation (équipement, prestations de service, maintenance,...).

La FDEG (UB 908) présente une DBM de rattachement d'un montant de 1.512 €, une DBM de report d'un montant de 84.845 € (prise en charge des heures complémentaires de l'exercice 2003 sur le budget 2004), et une DBM de transfert du fonctionnement vers les charges de personnel pour un montant de 224 €.

L'IPAG (UB 910) présente une DBM de rattachement d'un montant de 18.372 €, ainsi qu'une DBM de report d'un montant de 38.000 € (idem heures complémentaires).

L'ENSIAME (UB 913) propose une DBM de rattachement pour 8.991,53 €.

La recherche - actions commerciales (UB 914) - présente une DBM de rattachement d'un montant de 119 180,00 €, ainsi qu'une DBM de prélèvement sur les réserves d'un montant de 975.113,33 €.

La recherche (UB 915) présente deux DBM de rattachement : l'une négative d'un montant de 53.100,44 €, correspondant à la prévision de dotations aux amortissements supérieure à la réalité, et l'autre, d'un montant de 308.002,49 €. Une DBM de prélèvement sur les réserves est également présentée pour un montant de 1.357.153,36 €.

Une dernière DBM de transfert de l'UB 915 vers l'UB 914, suite à la décision du conseil d'administration du 26 juin 2003, est proposée pour un montant de 169.806,99 €.

La FSMS (UB 923) propose une DBM de report pour 50.000 € (idem heures complémentaires).

Les services généraux (UB 925) présentent une DBM de rattachement d'un montant de 347.538,93 € (complément de dotation aux amortissements), une DBM de report d'un montant de 70.201,16 €, et une DBM de transfert de l'investissement vers le fonctionnement pour 400.000 € (UNR).

L'ISIV (UB 926) propose une DBM de report pour 103.249,61 €.

Vote : 6 conseillers ne prennent pas part au vote. Adoption à l'unanimité.

Subventions du FSDIE aux associations pour les imprévus 2004

A la suite de la demande de plus amples informations d'un conseiller étudiant sur les activités de la SEV d'Afrique, l'examen de la proposition de versement d'une subvention partielle, couvrant les dépenses prises en charge directement par les associations, est différé.

Vote reporté.

Subvention de l'université à l'association des anciens élèves (AAE) de l'ENSIAME

En application de la convention de partenariat passée entre l'université et l'association, adoptée par le conseil d'administration le 12 février 2004, une subvention exceptionnelle de 9.000 € est accordée par l'université sur le budget de l'ENSIAME.

Vote : adoption à l'unanimité.

Proposition de tarifs Formation Continue applicables au 1er septembre 2004

G. Dechy commente la modulation des taux horaires applicables (hors droits d'inscription) selon les différents niveaux et domaines de formation pour l'année universitaire 2004-2005.

Vote : adoption à l'unanimité.

Admission en non valeur des créances irrécouvrables de la bibliothèque universitaire

S. Bassinet, conservateur de la B.U., à la demande de l'agent comptable, soumet aux conseillers les sommes (qui n'ont pu être recouvrées) correspondant aux factures émises pour des ouvrages non retournés par des étudiants indéclicats ayant quitté l'université. Il est fait remarqué que les diplômes ne devraient être délivrés qu'après vérification (quitus de la B.U.).

Vote : adoption à l'unanimité.

Délibération relative au projet de l'ENSIAME de cursus d'intégration au groupe d'écoles d'ingénieurs POLYMECA

C. Delebarre explique les objectifs et les modalités d'ouverture d'un cycle préparatoire intégré prévue en septembre 2004 à l'ENSIAME pour laquelle l'autorisation du conseil d'administration est requise.

Cette « prépa » intégrée, qui a reçu le feu vert du rectorat, est une formation innovante et liée au LMD. Les lycées sont associés à la procédure d'admission. Le département ISIV de l'ENSIAME n'est pas concerné par cette « prépa » car les 2 écoles n'ont pas les mêmes objectifs professionnels (réponse à G. Dechy).

Vote : adoption à l'unanimité.

Questions diverses

- O. Starzenski demande une harmonisation du calendrier des vacances.
- J.P. Bricout annonce qu'une information sera donnée à la CPE sur la situation des CEC et des emplois jeunes (réponse à P. Rutkowski).
- Un étudiant évoque le projet d'organiser l'assemblée générale de la FAGE à Valenciennes, dans le cadre du 40^{ème} anniversaire.
- P. Level signale qu'une subvention de 400.000 € en provenance du FODES (fonds de développement du Sud) pourrait être attribuée pour la construction d'une nouvelle résidence universitaire sur le campus et destinée notamment à l'accueil des enseignants et chercheurs étrangers.
- Une procédure exceptionnelle de recrutement d'enseignants-chercheurs (10) et d'IATOSS (3) est organisée par le Ministère au titre du soutien à la recherche universitaire. La proposition de l'UVHC sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Personnalités extérieures Mme Lancelle, MM. Chevalier, Nicolas

Collège A

Secteur 1 : MM. Herbin, Hirschi

Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak

Secteur 3 : **MM. Bricout, Drazetic, Gaudier**

Collège B

Secteur 1 : MM. Bonduelle, Loquet

Secteur 2 : Mme Callens, MM. Garnier, Pommeray

Secteur 3 : MM. Ezzedine, Roger

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, MM. Balenghien, Bury, Lesueur, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle Peirani, MM. Sekhri, Tison

Secteur 2 : Mlle Sakkila, M. Vandenelsken

Secteur 3 : MM. Duflos, Traulle

Membres de droit

MM. Després, Dulion

Membres invités

Mmes Camion, Mairesse, MM. Bassinet, Blin, Chabasse, Dechy, Delebarre, Delhaise, Desrumaux, Etienne, Rouzé et Tournier

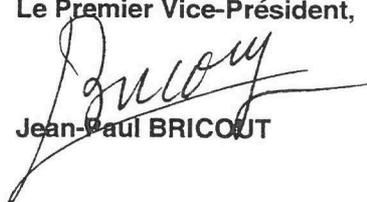
Ont donné pouvoir

MM. Baudoux et Pauvros à M. Chevalier
MM. Boucher et Guillaume à Mme Lancelle
M. Hirschi à M. Herbin
M. Nongaillard à M. Bricout
M. Vandeville à M. Ezzedine
Mme Girard à M. Vandersteen
M. Chahri à M. Traulle

Excusé :

M. le Maire de la Ville de Valenciennes

Fait à Valenciennes, le 8 juin 2004
Le Premier Vice-Président,


Jean-Paul BRICOUT